

Délibération du Conseil d'administration
de l'université Le Havre Normandie

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Le Havre Normandie ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Le Havre Normandie

Délibération n°2793/2025/GRH Domaine : Gestion des ressources humaines

Le Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie le 03/04/2025
délibère sur :

Article 1 :

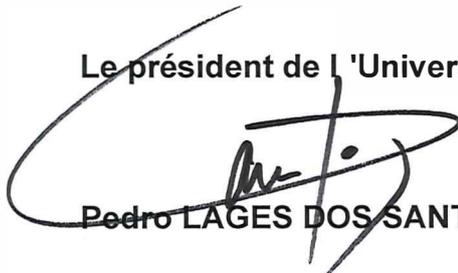
Le conseil d'administration délibère sur la proposition d'ouvrir, dans le cadre du repyramidage des maîtres de conférences à professeurs des universités par promotion interne, au titre de l'année 2025, aux sections regroupées 2 et 4 (Groupe I) d'un côté et 19 et 23 (Groupe IV) de l'autre.

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve l'ouverture au repyramidage des maîtres de conférences à professeurs des universités pour les sections regroupées 2 et 4 (Groupe I), puis 19 et 23 (Groupe IV).

Adoption à l'unanimité

Le président de l'Université Le Havre Normandie


Pedro LAGES DOS SANTOS

